



Foar ar Laoù / Troc et Puces

Skol Diwan Rianteg

Dimanche 8 novembre 2026

Salle Henri Queffelec à Riantec de 8h à 18h

Bulletin d'inscription/ Fichenn enskrivañ

NOM / anv : PRENOM / raganv :

Adresse / chomlec'h:

Code postal / ville / kod post / kêr :

Tel / pellgomz : mail / postel :

Certifie n'avoir pas participé à plus de 2 trocs dans l'année : ☐ oui ☐ non

Men tou m'eus ket kemeret perzh e muioc'h evit 2 foar ar laoù e kerzh ar blez paseet

Type de pièce identité : ☐ carte id / ☐ permis de conduire / ☐ passeport

N° de la pièce d'identité :

Délivrée le : à :

(joindre obligatoirement la copie de la pièce svp)

Emplacement avec table (80x120 cm) : x 7 € =€

Emplacement vide sans table (1m20 ou portant non fourni) : x 5 € = €

Il est strictement interdit d'apporter votre table personnelle sur les emplacements vide, merci de votre compréhension

TOTAL :€ (chèque libellé à l'ordre de "Kuzul Skoazell Diwan Rianteg")

Réservation de sandwich (jambon beurre emmental) : x 4€

Nombre de personnes sur le stand :

UN MAIL OU SMS DE CONFIRMATION VOUS SERA RENVOYÉ DÈS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET (avec le règlement)

INSTALLATION DE 7h à 8h30 / REMBALLE A PARTIR DE 18h

VISITEURS DE 8h à 18h

Chaque exposant s'engage au respect de ces horaires pour le bon déroulement de la manifestation.
Merci de signer le règlement intérieur joint et de respecter les mesures sanitaires en vigueur le jour de la manifestation.

Organisateur / aozet get : Kuzul Skoazell Diwan ar Vorlenn comité de soutien Skol Diwan Rianteg
Renseignements : 07 87 72 57 43 ou foar.ar.laou@gmail.com

Règlement intérieur du Foar ar Laou#6 de Skol Diwan Rianteg

1 - L'exposant s'engage à respecter les emplacements qu'il a réservés. L'organisateur fournit les tables et les chaises. Les emplacements vides sont destinés à recevoir des objets et/ou des portants, aucune table de présentation autre que celles fournies par l'organisateur ne seront acceptées. L'organisateur sera en mesure de demander le retrait d'une table autre d'un emplacement vide et de proposer d'acheter un emplacement avec table (dans la limite du stock disponible).

2- L'exposant s'engage à arriver entre 7h et 8h30, passé ce délai le règlement sera encaissé par l'association.

3- L'exposant s'engage à ne pas remballer avant 18h, à moins d'avoir eu l'autorisation de la personne chargée de l'organisation de l'événement.

4 - L'exposant s'engage à ne pas effectuer de vente avant l'ouverture de la vente au déballage au public, soit à partir de 8h.

Je soussigné _____
atteste sur l'honneur m'engager à respecter le présent règlement intérieur.

Fait à _____

Le _____

Signature :